

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

LES LOIS DU CANADA**DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer au nom du ministre de la Justice, dans les deux langues officielles, copie de la proposition du gouvernement visant à corriger des anomalies, incompatibilités et erreurs occasionnelles dans les lois du Canada, et à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables.

[Français]

Madame la Présidente, vous trouverez le consentement traditionnel pour que ce projet de loi soit déféré au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 264 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE**PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PREMIER SÉMINAIRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AIPLF-ACCT**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer, en vertu de l'article 34 du Règlement, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française concernant le premier séminaire d'information

et d'échange AIPLF-ACCT (Agence de coopération culturelle et technique) sur les parlements, gouvernements, droits de la personne et démocraties qui a eu lieu ici même à Ottawa, du 15 au 21 novembre 1992.

* * *

[Traduction]

GESTION DE LA CHAMBRE**SOIXANTE ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer le soixante-et-unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre concernant la composition du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-305.

Conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA**MESURE MODIFICATIVE**

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester) demande la permission de déposer le projet de loi C-404, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (serment ou déclaration solennelle).

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2), la motion est réputée adoptée.

M. Bellemare: Madame la Présidente, mon projet de loi fait en sorte qu'un député ne puisse siéger à la Chambre des communes ni se voir accorder des fonds dans le cadre de ses fonctions parlementaires à moins de prêter serment ou faire une déclaration de loyauté envers le Canada et la Constitution du Canada.

Mme le vice-président: M. Bellemare propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1), la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)